Bulletin d'Informations Municipales N°66

Date de parution :
NOVEMBRE 2020

Après les horribles attentats qui viennent d'être perpétrés à CONFLANS SAINT HONORINE et NICE nous devons plus que jamais rester soudés. Permettez-moi au nom de la commune d'avoir une pensée pour les familles et tous les proches des victimes.

La covid 19 est toujours là, et même très présente. Cette deuxième vague arrive, et l'on peut penser qu'elle risque de toucher bon nombre de nos concitoyens. RESTONS TRES PRUDENTS, et respectons les consignes données, qui aujourd'hui sont les seules à nous protéger.

Nous avons préféré annuler le repas du 11 Novembre ainsi que la distribution de cadeaux aux anciens en fin d'année, par souci d'équité.

Mais nous ne vous oublions pas et au début de l'année 2021 le CCAS se réunira pour voir ce que nous pouvons faire.

Par ailleurs, les vœux du maire prévus le 22 janvier prochain, sont fortement compromis. Nous verrons en fonction de la covid (toujours elle) et de l'évolution de la crise sanitaire, s'ils doivent être supprimés.

Maintenant, quelques bonnes nouvelles :
Une usine à masques « LA COOP DES MASQUES » arrive sur notre territoire, avec 40 emplois à la clef.
Si vous levez la tête vers le clocher, vous pourrez voir que la croix et le coq ont retrouvé leurs places. La fin du chantier est prévue en Mars 2021.
L'école élémentaire, dont les travaux ont été ralentis par cette fameuse covid, est presque terminée. Nous allons pouvoir la réceptionner très bientôt, et la mettre à disposition des enfants et de leur encadrement scolaire dans la foulée.
Les activités de nos associations, qui avaient dans l'ensemble redémarrées, se retrouvent de nouveau à l'arrêt. Nous le regrettons et vous rappelons à tous de suivre les consignes, oh combien importantes.

Toute l'équipe municipale est à votre service. Si vous avez des questions ou des difficultés, n'hésitez pas à prendre rdv. Nous pouvons nous déplacer si nécessaire.
Sincères AMITIES

Yannick LE GOFF, maire de Grâces.

INFOS PRATIQUES

Mairie :

Place A. Bardoux

22200 GRÂCES

Tel : 02 96 40 21 21

Email : accueil@mairiegraces.fr

Site :http://www.graces.fr

Ouverture :
Lundi :
8H30 – 12H15 / 14H00 – 17H15
Mardi, Mercredi,
Jeudi :
8H30 –12H15 / 13H30 –17H15
Vendredi :
8H30 – 12H15 / 13H30 – 16H25
Samedi : 9H00 – 12H00

La Mairie est fermée le samedi matin pendant les vacances scolaires.

Directeur de publication : LE GOFF Yannick
Responsable de publication: : BRIENT Stéphane
Dépôt légal : Novembre 2020
Tirage : 300

Référents

Le référent de quartier est un outil de lien social au sein de la collectivité en étant un trait d'union entre tous les administrés et la municipalité.
Le référent a en charge un quartier mais peut être sensibilisé aux problèmes de la commune en général.
Le rôle essentiel de référent tient dans la collecte et la diffusion de l'information relative à son quartier.

Ses champs d'intervention sont liés aux problématiques suivantes :
- Dégradations et incivilités - Propreté et embellissement des lieux - Stationnement, circulation - Travaux, éclairage public, voierie.

Le référent est à la fois dans l'information et la retransmission des problèmes et anomalies, mais aussi dans la proposition aux élus. A cet effet nous organisons des réunions.
Le référent est toujours informé des suites données à chaque dossier.
Le référent s 'engage à la stricte confidentialité des informations recueillies.
La liste des référents de quartier est publiée dans le bulletin communal, on pourra même le faire sur le site internet de la commune.
Mais ce qui est important, les référents ne sont pas des substituts des forces de l'ordre, des élus, ou des employés communaux. Ce ne sont pas non plus des médiateurs en charge de résoudre les conflits de voisinage ou familiaux.
Vos référents sont :

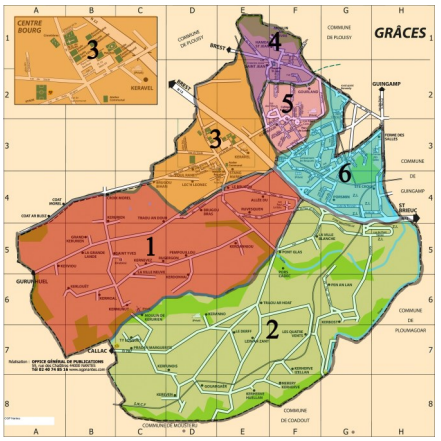

Quartier 1 :
Quartier 2 : Mme SALIOU, Mr HERVIOU
Quartier 3 : Mme VOISIN
Quartier 4 : Mr URO
Quartier 5 : Mr BERTRAND
Quartier 6 : Mme BELEGAUD

Rentrée scolaire communale

Maternelle : 80 élèves
Photo : de gauche à droite : Chantal Seubille maitresse PS et directrice, Pascale Keraudran nouvelle maitresse MS (venant de Quimper), Nathalie Sinnema ATSEM MS (à Lantic l'an dernier), Isabelle Collas nouvelle maitresse GS (à Trégrom l'an dernier), Christine Lorguilloux ATSEM PS et Catherine Caquelard ATSEM GS

Elémentaire : 145 élèves
Photo : du bas vers le haut et de gauche à droite : Vincent Guibout CM2, Céline Jan CE2/CM1, au milieu Cathy Loquen-Coïc CP et directrice, à sa droite Cécile Jacob CM1 / CM2 (nouvelle enseignante) ; à la gauche de la directrice Karine Tréhorel AESH, à sa droite Nadège Guillou AESH et au dernier plan, de gauche à droite : Nadine Monsauret AESH, Claudie Guillerm CE1 / CE2(venant de l'école maternelle), Véronique Saussey AESH et Béatrice Girard CP / CE1

CONSEIL MUNICIPAL des JEUNES

Le scrutin du vendredi 2 octobre a élu douze enfants habitant la commune et scolarisés en classe de CM1 ou CM2. La nouvelle assemblée, composée de six filles et six garçons, a procédé à l'élection du maire et deux adjoints. Plusieurs candidats se sont proposés et trois filles ont été élues, à bulletin secret.

Eva Hamonnière est la maire, les adjointes sont Manel Madmadi et Sariya Arraï.

Les autres conseillers sont Nahawand Boutarene, Mathis Colas, Gabrielle Le Gall, Kevin Le Mignot, Youen Le Moigne, Mila Le Troadec, Loris Le Verge, Marie Madec et Nolan Philippot.

En ce qui concerne les projets du CMJ, la mairesse préfère s'appuyer sur son conseil municipal afin de mettre en place de nouvelles réalisations, qui vous seront dévoilées durant son mandat.

CREATION D'UNE COMMISSION CADRE DE VIE et BIODIVERSITE

Nous misons sur l'interactivité avec la population pour préserver et valoriser la place de la nature dans notre environnement. Aussi nous vous invitons à la création d'une commission participative ayant pour thème votre cadre de vie et la biodiversité de notre commune . Elle sera composée d'élus, de citoyens sensibles à cette thématique et présidée par Mr Yvon LE ROUX (élu).

Elle aura ainsi pour rôle et missions:

1.D'être un lieu d'émergence de projets et d'initiatives locales, c'est-à-dire

- Décider et organiser des actions collectives sur le territoire (ramassage de déchets sauvages...)
- Etre un lieu d'émergence de projets locaux qui pourront être proposés au conseil municipal

2.D'être un espace de dialogues, de débats, de conférences, de propositions, de formulations d'avis:

- Etre un lieu d'échange, de clarification, d'explication avec les élus et entre les habitants
- Permettre la participation à la vie de la commune

Nous vous proposons de prendre contact avec la mairie si la démarche vous intéresse.

Tel : 02 96 40 21 21 **Email** : accueil@mairiegraces.fr **Site** :http://www.graces.fr

DONNEZ UN NOM A LA NOUVELLE ECOLE

La municipalité voudrait donner un nom à la nouvelle école élémentaire. Pour accomplir ce projet, nous voudrions associer l'équipe enseignante, les enfants et la population.

Pour cela une commission spéciale pour le suivi du projet sera créée. Cette commission sera composée de la manière suivante : la directrice, les enseignants, monsieur le Maire, la chargée de commission communication de la commune, le chargé des affaires scolaires , un représentant des parents d'élèves et 3 du CMJ .

Des boîtes à idées seront mises en place dans l'école et à la Mairie, afin de consulter l'ensemble de la population de Grâces qui souhaiterait s'exprimer et faire des propositions. Ces boîtes à idées seront à la disposition des Grâcieux jusqu'au 30 novembre 2020.

Ensuite, la Commission " 1Nom pour l'école" se réunira afin de faire un premier tri des propositions. Il s'agira de retenir des noms qui auront un intérêt culturel et pédagogique pour les élèves, de réfléchir aux propositions faites, à leur origine, à leur pertinence.

Ce travail culturel s'étalera sur le mois de décembre. Alors une dizaine de noms sera retenue par la commission qui se réunira ensuite une dernière fois pour retenir 2 ou 3 noms pour l'école. Ceux- ci seront enfin soumis au conseil municipal pour approbation.

****

Voici ma proposition……

……

À remettre avant le 30 novembre dans les boites aux lettres dédiées .

Suite aux annonces du Président de la République,
tous les événements prévus en novembre/décembre sont annulés.

Merci de votre compréhension, et surtout prenez soin de vous !

Nous avons reçu le mercredi 14 octobre M.Yann Jondot, ambassadeur national de l'accessibilité désigné par la Secrétaire d'État en charge des Personnes handicapées, Mme Sophie Cluzel, afin de continuer à améliorer l'accessibilité à tous sur la commune (personnes en situation de handicap définitif ou momentané, personnes âgées, parents avec enfants en bas âge). Cet après-midi a été constructif. « Il y a beaucoup de positif dans votre commune » a estimé M. Jondot. Et suite à la visite d'une partie de la commune en fauteuil roulant pour certains élus afin de constater ce qui fonctionne et ce qui reste à améliorer, M. Jondot a présenté une charte communale qui va être étudiée. Grâces étant sa première commune visitée en Côtes d'Armor, il a été décidé de signer la charte en début d'année prochaine. La commune en fera un événement avec le retour de Yann Jondot. A cette occasion, le conseil municipal des jeunes (CMJ) se déplacera en fauteuil roulant pour tester l'accessibilité de l'école maternelle et de la nouvelle école élémentaire

Construction de l'école élémentaire

L'avancement des travaux : l'électricité, la plomberie, la ventilation, les peintures sont en phase de finition. Les plafonds et les sols seront terminés bientôt.

Les aménagements extérieurs ont débuté , en espérant que le temps ne perturbe pas l'avancement des travaux.

Avec la nouvelle vague du virus et le confinement, les travaux vont certainement prendre du retard, l'ouverture prévue en début d'année 2021 risque d'être reportée.

La bibliothèque est fermée jusqu'à nouvel ordre

CAMPAGNE D'ELAGAGE

La mairie informe que les propriétaires ou locataires, dont les parcelles bordent les voies communales, ont l'obligation d'élaguer les végétaux qui présentent un risque de détérioration des réseaux aériens (fibre, Enedis..) et aussi pour éviter la dégradation des chaussées qui restent toujours humides par manque d'ensoleillement.
Ces travaux devront être réalisés pour la fin du mois de novembre 2020. Si vous ne pouvez les réaliser vous-même, vous êtes donc invité à prendre contact avec la mairie, une entreprise d'élagage sera mandatée et la facture vous sera adressée par le percepteur.
Mairie tél : **02 96 40 21 21**